



Club Alpin Français de PAU
Cité des Pyrénées
29, bis rue Berlioz
64000 PAU

**Réunion du Comité Directeur du Club Alpin de Pau
du 22 janvier 2019 à 19 h.**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-deux janvier à dix-neuf heures, les membres du comité directeur se sont réunis à Pau sur convocation du président.

22 présents, 1 excusée ayant donné procuration, 1 absent (liste jointe)

L'ordre du jour :

- 1) Modification du bureau : vote sur l'intégration d'André Eygun-Audap au bureau en tant que vice-président Refuges et chalets.
- 2) Organisation de la commission Activités-Formation-Sécurité avec 3 groupes de travail : Activités - Formation - Prévention Sécurité.

(Responsables à élire).

Cette commission est dirigée par Rémy Giersch, vice-président aux Activités et à la Formation. Les groupes de travail pourront faire appel à des volontaires parmi les encadrants et les adhérents.

- 3) Vote pour la désignation des responsables d'activités et la création d'une activité Raquettes (point fait par Rémy Giersch)
- 4) Droits d'accès à l'extranet (point fait par Michel Thomas)
Attribution des droits par le président en fonction des besoins qui seront exprimés.
- 5) Information sur la charte ou le règlement intérieur (Michel Nogaro présentera le projet sous forme de tableau).
- 6) Modifications de l'agenda : à voter si Angélique estime possibles les modifications proposées :
 - supprimer « contacter l'encadrant » (vote éventuel)
 - supprimer « inscription uniquement au club » (déjà acté dans un précédent Codir) (ces 2 modalités d'inscription ne permettent pas de savoir qui s'inscrit à une collective et manquent donc de transparence).
 - ajouter un bouton « inscription d'office » (permettrait de faciliter le travail du responsable de la collective).
 - Pb soulevé par Véronique sur l'impossibilité de s'inscrire sur 2 activités qui se suivent dans une même journée
- 7) Point sur le chalet de Gourette (présenté par André Eygun Audap)
- 8) Point sur le projet des jeunes au Maroc par Caroline (sans vote).

1) Nomination d'André Eygun-Audap, responsable de la commission refuges, au poste de vice-président Refuges et chalets :

Cette nomination lui permet de rejoindre le Bureau.

Il est procédé au vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Décision prise à l'unanimité des voix : André Eygun-Audap est nommé vice-président Refuges et chalets.

2) Création de la commission activités-formation-sécurité :

Michel Thomas propose au vote du Comité directeur la création d'une commission activités-formation-sécurité organisée en trois groupes de travail : un premier groupe pour les activités sportives du club, deux autres groupes pour la formation et la sécurité qu'il considère comme des activités transversales puisqu'elles concernent toutes les activités sans exception.

Son idée serait, pour la sécurité, de constituer un groupe de travail avec des encadrants mais aussi des adhérents pour le regard neuf qu'ils peuvent apporter, et plus généralement, de favoriser l'entrée des jeunes au sein des groupes de travail.

Il précise, pour répondre à la question de Michel Dourthe, que les responsables d'activités sont maintenus.

La proposition est soumise au vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Décision prise à l'unanimité des voix pour la création d'une commission activités-formation-sécurité.

3) Désignation des responsables d'activités et création d'une activité raquettes :

Une discussion s'engage ensuite à propos des activités et des responsables à désigner, à la suite de quoi il est proposé d'ajouter les activités suivantes :

- raquettes (pratiquée de fait mais pas spécifiée en tant que telle)
- ski alpin-télémark-snowboard
- ski nordique et ski de fond

pour lesquelles il y aurait des encadrants qualifiés.

La liste complète des activités et des responsables s'établirait comme suit :

- AlpinismeAndré VIGNOT
- CanyoningAngélique MASSON
- École d'escalade jeunesCaroline SAMSON
- École d'aventureDidier RAPPIN
- EscaladePhilippe LASAUSA
- Marche nordiqueCathy ROQUES
- RandonnéeJean-Jacques GAÛZERE

- RaquettesJean-François AVRIL
- Ski alpin-Télémark-SnowboardGuillaume CHANCHUS
- Ski de randonnée-ski alpinismeGhislaine DE RINCQUESEN
- ski nordique et ski de fondJacques RESPLANDY
- SpéléologieNicolas GONTHIER
- TrailGlen BURON
- Vélo de montagneGhislaine DE RINCQUESEN
- Via Ferrata Gilles ETESE

Activités transversales :

- Responsable FormationGhislaine DE RINCQUESEN
- Responsable Prévention-SécuritéJean-Pierre PETIT

sous réserve de vérifier auprès de Glen BURON son accord.

Les nouveaux responsables pour lesquels le comité doit voter sont les suivants :

- Cathy ROQUES pour la marche nordique,
- Jean-François AVRIL pour les raquettes,
- Jean-Pierre PETIT pour la sécurité,
- Guillaume CHANCHUS pour le ski alpin-télémark-snowboard,
- Jacques RESPLANDY pour le ski nordique-ski de fond,
- Glen BURON pour le trail,
- Gilles ETESE pour la via ferrata.

Il est procédé au vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1 (il est précisé que l'abstention ne concerne pas la nomination de Glen BURON, de Cathy ROQUES et de Gilles ETESE qui sont donc approuvés à l'unanimité).

Décision votée à la majorité : la nouvelle liste des activités est adoptée ; les nouveaux responsables proposés sont tous nommés, sous réserve de leur accord.

4) Droits d'accès à l'extranet :

Michel Thomas rappelle que le président a accès à tout et qu'il est le seul à pouvoir déléguer les accès. Pour ce faire, il demande aux responsables d'activités qu'ils expriment leurs besoins. Il détaille alors les différents profils prévus sur l'extranet et les accès auxquels ils donnent droit.

A l'issue de ces explications et de diverses discussions, il est décidé de donner :

- un profil de gestion à tous les vice-présidents,
- un profil activités à tous les responsables d'activités,

avec, en plus, un profil effectifs pour ceux qui aident à l'enregistrement des nouveaux adhérents (profil qui sera attribué en fin d'exercice pour répondre aux besoins).

Michel Thomas précise avoir donné un profil consultation à Bernard BOUTIN dans le cadre de l'audit qu'il doit faire sur la communication interne et externe du club.

5) Information sur la charte ou le règlement intérieur :

Michel Nogaro expose que le fonctionnement actuel du club repose sur un ensemble disparate de textes : règlement intérieur de 2012, procès-verbaux du Comité Directeur, décisions d'encadrants, conseils divers sur la base de notes, de sorte que ce fonctionnement est devenu plus ou moins empirique. Il propose donc de rafraîchir le règlement intérieur pour aboutir à un document unique et référent pour tous, ce qui implique qu'il devra être soumis au vote des adhérents lors de la prochaine Assemblée Générale.

Ce règlement comprendra deux chartes : celle de l'adhérent et celle de l'encadrant. Pour chacune d'elles, un groupe de travail de cinq personnes environ sera constitué. Il estime à deux ou trois mois le temps de travail nécessaire. Les chartes pourront ainsi vraisemblablement être présentées au comité directeur du mois de mai ou de juin, avant d'être soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Remarque est faite par Michel Thomas à propos des statuts du club et du règlement intérieur qui devraient pouvoir être lus par tout le monde directement sur le site du club, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ces documents sont classés dans l'intranet et donc en accès limité. Leur enregistrement sur l'extranet permettrait qu'ils figurent automatiquement sur le site du club.

Guillaume Chanchus signale toutefois que le lien informatique entre l'extranet et le site du club n'est pas si simple : des difficultés d'incrémentation peuvent survenir lors des mises à jour et générer une perte de données.

6) Modifications de l'agenda :

Il s'agit de supprimer dans l'agenda les deux modalités d'inscription suivantes : « contacter l'encadrant » et « inscription uniquement au club » qui ne permettent pas de savoir qui s'inscrit dans la collective et manquent donc de transparence. La suppression de la deuxième modalité avait déjà été actée dans un précédent CoDir mais sans mise à jour du site.

L'autre modification proposée concerne la page d'inscription que visualise le responsable de la sortie. Elle consisterait à y ajouter la fonction « inscription d'office », qui existe déjà mais uniquement pour la modalité « contacter l'encadrant ». Elle permet au responsable d'inscrire directement un adhérent à une sortie. Elle serait donc pratique pour des inscriptions en urgence ou de dernière minute.

Une discussion s'engage sur ces propositions :

Pour l'option « contacter l'encadrant », certains estiment regrettable de supprimer une modalité qui permet de s'inscrire quand on n'est pas en mesure de se connecter. C'est aussi, selon Gilles Ginot qui a conçu l'agenda, réduire le spectre des utilisateurs.

Mais pour d'autres, l'absence de visibilité sur la liste des personnes intéressées ne permet pas de savoir s'il serait utile de créer une sortie supplémentaire pour répondre à la demande.

Quant à l'« inscription d'office », il lui est d'abord reproché sa dénomination qui semble renvoyer à un droit d'inscription alors qu'il ne s'agit que d'un moyen technique. Celle d'« inscription par l'encadrant » est proposée.

Le second reproche porte sur le fait que l'adhérent est validé d'emblée, ce qui avantage du coup l'inscription par téléphone et pourrait bien inciter à préférer ce moyen. Il s'agirait alors d'imaginer des solutions pour encourager les personnes à être disciplinées.

Le débat n'apportant pas de réponses satisfaisantes, la commission informatique est chargée de travailler sur la question et le vote sur le sujet est reporté.

7) Sur le chalet de Gourette - point fait par André Eygun-Audap :

Les travaux ont bien avancé mais sont loin d'être terminés. Un dortoir et une chambre sont encore à faire. Pour l'ouverture du chalet au 15 février, il faudrait finir la chambre du gardien et effectuer quelques menus travaux de plomberie et d'isolation pour le compteur électrique indispensables avant le passage de la commission de sécurité.

Les chutes de neige annoncées risquent toutefois d'empêcher le plombier de monter sur Gourette et de ne pas permettre de respecter le délai.

Une candidature a été présentée récemment pour le gardiennage du refuge. Le contrat reste à signer.

8) Validation des nouveaux encadrants :

Sont proposés pour la spéléologie, niveau initiation (sorties sans corde) :

- Sébastien Segas (initiateur canyon et en cours de formation pour intégrer l'équipe spéléo du SDIS),
- Gilles Etesse (initiateur via ferrata et pratiquant spéléo régulier)
- Didier Rappin (multi-casquettes)

Propositions retenues et validées.

pour l'escalade et le canyoning :

- Nicolas Leulliez (BE d'escalade)

proposition validée pour l'escalade mais mise en attente pour le canyoning (Angélique Masson préférerait le rencontrer d'abord).

Michel Thomas précise que la commission des activités examinera la liste des encadrants sur les différents supports d'information (site du club, extranet...)

9) Projet des jeunes au Maroc :

Il s'agit d'examiner la demande de subvention exceptionnelle de 2.000 € faite auprès du club par la Junior Association AMELLAGO HUMANIGRIMPE dans le cadre de leur projet d'escalade au Maroc.

Caroline Samson, responsable de l'Ecole d'Escalade du Club Alpin Français de Pau, rappelle les grandes lignes de ce projet intitulé « Voyage Solidaire Escalade à Amellago » qui avait été présenté lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2018, et ses objectifs culturel, sportif et humanitaire.

Quatorze jeunes de l'école d'escalade du CAF de Pau y sont inscrits et s'investissent au sein de la Junior Association créée à l'occasion de ce projet. Le séjour est prévu au mois d'avril 2019 sur 10 jours, à Amellago, petite commune du Moyen Atlas Marocain. Caroline précise qu'elle s'y rendra pendant les vacances de février pour finaliser sur place l'organisation.

Michel Thomas rappelle que le dossier doit être déposé à la Direction départementale de la Jeunesse et du Sport (DDJS) deux mois avant le début du séjour, soit le 14 février au plus tard.

La déclaration du séjour doit être faite par le Club Alpin Français de Pau.

Caroline détaille ensuite le budget prévisionnel : le montant de 9.200 € au titre des dépenses prend en compte les postes de l'alimentaire, la location de deux minibus et le carburant, le transport aérien, l'hébergement et la rémunération du personnel encadrant, soit un coût de 650 euros environ par personne.

Les billets d'avion doivent être achetés très vite.

Une demande de subvention de 3.500 € a été adressée à la région, une autre de 1.000 € au département.

A la question de savoir si des demandes peuvent être faites auprès des comités départemental et régional, il est précisé que ces comités peuvent assurer des prises en charge sur facture mais pas de subvention.

Jean Bourdeu d'Aguerre soulève une question importante de responsabilité s'il y a des participants extérieurs au CAF.

Caroline précise que les participants au séjour sont tous inscrits à l'école d'escalade du Club Alpin Français de Pau et s'engage à remettre les statuts de la Junior Association qui l'indiquent.

Autres interventions :

- Pourquoi donner à l'école d'escalade et pas à l'école d'aventure ?

Pour Michel Thomas, qui précise avoir beaucoup apprécié la prestation des jeunes lors de l'Assemblée Générale, la question à poser n'est pas celle de la participation du club mais celle de savoir à quelle hauteur on peut le faire.

Caroline rappelle que la Junior Association ne peut pas être bénéficiaire. S'il devait y avoir un surplus d'argent, il serait reversé au bénéfice des deux écoles du club.

- La Junior Association peut-elle souscrire un prêt, auquel cas le Club pourrait avancer la somme nécessaire ?

Un emprunt est possible et cette suggestion apparaît comme une possibilité.

- Y a-t-il des sponsors ?

Quelques magasins ont participé en donnant des tee-shirts ou d'autres menus objets.

Caroline explique que la participation des parents va être augmentée. Elle a été volontairement minorée dans la présentation du budget prévisionnel pour majorer autant que possible les demandes de subventions.

Le principe d'aider étant retenu, il est proposé de participer à hauteur de 500 €, étant précisé que si la région devait donner moins, le club pourrait procéder à une avance.

La proposition est soumise au vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Décision prise à l'unanimité des voix : le club subventionne le « Voyage Solidaire Escalade à Amellago » de la Junior Association « AMELLAGO HUMANIGRIMPE » à hauteur de 500 euros.

10) Question supplémentaire à l'ordre du jour à propos de la prime Macron :

Jean-Pierre Belaygue en rappelle le principe : cette prime exceptionnelle est exempte de charge sociales à condition d'être versée au salarié avant la fin du mois de mars. Un accord unanime est donné d'emblée pour le versement de cette prime. S'ensuit une discussion sur son montant, à l'issue de laquelle il est proposé de verser à Isabelle une prime de 350 euros.

Il est procédé au vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Décision prise à l'unanimité des voix : une prime de 350 € sera prochainement versée à Isabelle Maunas, secrétaire salariée du Club.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le prochain Comité Directeur est fixé au lundi 11 février à 19 heures.

La secrétaire générale,

Le Président,

Christine Floras

Michel Thomas